

## Activités des agences de publicité - Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne

### Entreprises incluses dans le rapport (2023/1280)

- A2C2 - AURELIE ET AURELIEN - CONSEILS ET
- BLEU BANQUISE
- BLUE COM
- BONROLH
- CONCEPT SIGNALETIQUE
- FIT
- GBI COM
- GENIUS& CO
- GRAPHIC APPLICATION
- IB-MEDIAS
- LINEA
- MILOCTAV
- MONTGOMERY COMMUNICATION
- OPPIDUM COMMUNICATION
- PLUSCOM
- SPACE
- STUDIO C
- TNT
- TS PROMOTION - TERRAIN SERVICE PROMOTION
- VINGT DEUX

---

## Activités des agences de publicité - Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne

### Bon de commande (2023/1280)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 20 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2024.

- |  |                           |                           |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier    | 225 € HT                  |                           |
| <input type="checkbox"/> support PDF       | 225 € HT                  | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB   | 325 € HT                  |                           |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | <del>550 €</del> 440 € HT | remise de 20%             |

Société .....  
A l'attention de .....  
Adresse .....  
CP et ville .....

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamer ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [±2]